



## FPEC | PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR L'EMPLOI ET LA COMPETITIVITE

### SECTEUR : FORMATION AGRICOLE ET RURALE (FAR)

#### • Données contextuelles

Le Sénégal, avec 13 millions d'habitants, reste un pays rural (55% de sa population) et jeune avec 42% ayant moins de 15ans. Le secteur informel prédomine son économie et représente 60% du PIB. En outre, l'économie sénégalaise demeure dépendante : i) des importations et du renchérissement des produits pétroliers comme alimentaires ; ii) des exportations de biens et services vers l'Europe. Pour renverser la tendance de croissance lente (3,7% en 2013), le gouvernement sénégalais a élaboré un programme ambitieux, le « Plan Sénégal Emergent » pour accroître la productivité et la compétitivité de l'économie sur les marchés intérieurs, régionaux et internationaux. La stratégie cible quelques secteurs prioritaires (ie. tourisme, aviculture, horticulture) et vise la création de 300.000 emplois sur une période de 5 ans.

Le Sénégal compte 8,3 M de jeunes de moins de 25 ans (65% de la population) et voit arriver sur son marché du travail environ 100.000 nouveaux demandeurs d'emploi chaque année. Seuls 3% de ces jeunes ont un diplôme professionnel et le taux de chômage des plus de 15 ans s'élève à 38%. Alors que le pays affiche une politique de croissance volontariste à travers le Plan « Sénégal Emergent », cette situation constitue un handicap considérable, non seulement sur le plan économique, mais aussi pour la stabilité sociale et politique. Le Ministère de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat (MFPAA) s'est engagé dans un processus de réforme de la formation technique et professionnelle, visant à améliorer l'employabilité des jeunes et la productivité des entreprises dans les secteurs porteurs de l'économie.

La mise à niveau des ressources humaines appelle des efforts conjugués d'adaptation de l'offre de formation initiale et continue aux besoins des entreprises et de rationalisation du système de financement. Dans cette optique de rénovation du système de formation professionnelle l'AFD, en mettant l'accent sur le continuum « éducation-formation-emploi », appuie l'Etat sénégalais à mettre en œuvre le premier Programme de formation à l'échelle nationale. Le programme est cofinancé par la Banque mondiale. Le Programme FPEC capitalise sur un partenariat historique entre le MFPAA et l'AFD qui a conduit l'Agence au premier rang des bailleurs dans le secteur, avec 5 centres sectoriels déjà opérationnels, fondés sur une logique de partenariat public-privé.

#### DONNEES CLES DU PROGRAMME FPEC

<b>Pays bénéficiaire</b>	Sénégal
<b>Division technique</b>	EDU
<b>Financements</b>	8M€ prêt souverain 4M€ subvention
<b>Réf. Convention</b>	CSN1406
<b>Durée</b>	4 ans (2015-2020)

#### • Finalités et objectifs du projet FPEC

La finalité du projet est d'améliorer l'employabilité des jeunes femmes et hommes et la compétitivité des entreprises au Sénégal via l'amélioration de l'offre de formation en partenariat public-privé. Ce projet doit permettre :

- d'appuyer la mise en réseau d'établissements de formation sur l'ensemble du territoire national (« clusters »), dans un cadre de gouvernance en PPP ;
- d'étendre les secteurs d'activité couverts, en cohérence avec les priorités du Plan Sénégal Emergent (tourisme, aviculture, horticulture / maraîchage, BTP, mécanique, métiers de base) ;
- d'appuyer une réforme structurelle de la formation professionnelle (cadre réglementaire stabilisé incluant la représentation des acteurs économiques, restructuration du financement de la formation professionnelle ; montée en compétence du MFPAA).

#### • Résultats & impacts attendus

Le Programme vise, au terme de sa mise en œuvre :

- la mise à niveau des lycées techniques : amélioration des équipements et de la gestion, révision des curricula et des formations ;
- la mise à niveau d'une douzaine de centres de formation (équipements, locaux, formations et gestion) et leur mise en réseau (cluster) autour d'un centre référence, pilote pour la filière de formation, avec un cadre de gouvernance et de pilotage en partenariat public-privé ;

- (iii) la mise en place de formations courtes (2 à 6 mois) : certificats de spécialité (20 spécialisations) délivrés par les centres.

Le Programme permettra également de consolider la réforme structurelle de la formation professionnelle, en soutenant les adaptations souhaitées du cadre réglementaire, des ajustements relatifs à l'autonomie des établissements, de la réforme du financement de la formation, et du renforcement des capacités du MFPAÀ à gérer le Programme et la réforme.

### • Structuration du projet FPEC

Le programme est mis en œuvre autour de trois composantes principales :

#### 1. Amélioration de la qualité et de la pertinence de la formation

- Améliorer la qualité des lycées techniques par la mise en œuvre des nouveaux curricula élaborés avec l'appui de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), la mise à niveau des équipements et des compétences des formateurs, l'amélioration de la gestion administrative, pédagogique, financière et matérielle des lycées techniques.
- Mettre en place des formations professionnelles dans 3 nouveaux secteurs : aviculture, horticulture et tourisme. Le Programme a pour objectif de développer et articuler les formations sous forme de « clusters » qui assureront l'ensemble des formations nécessaires à un secteur donné (à tous les niveaux : CAP, BT et BTS).
- Mettre en place un premier niveau de qualification entre l'absence totale de certification et le CAP, via des formations de courte durée « certificats de spécialité » (2 à 6 mois) en ciblant les jeunes n'ayant pas de compétences pour être opérationnels sur le marché du travail.
- Déployer la formation professionnelle dans 2 secteurs économiques liés aux Centres sectoriels de formation professionnelle CSFP existants : BTP et Mécanique mobile

#### 2. Réforme du mécanisme de financement

Réviser les dispositifs de financement de la formation professionnelle et mettre en place un fonds unique chargé de transférer les ressources aux centres, aux lycées, aux entreprises et aux individus. Ce fonds permettra d'optimiser et de pérenniser les moyens. Ce fonds financera une partie de la formation initiale sur la base des plans de développement des établissements, les demandes de formation continue des entreprises, les individus en recherche d'emploi, le secteur non formel et l'artisanat.

#### 3. Appui à la gestion du système, Suivi et évaluation

Améliorer la gestion de la formation professionnelle en renforçant les capacités de la Cellule des études et de la planification, de la Direction de la Formation professionnelle et technique, de la Direction de

l'Apprentissage et de la Direction de l'administration générale et de l'équipement.

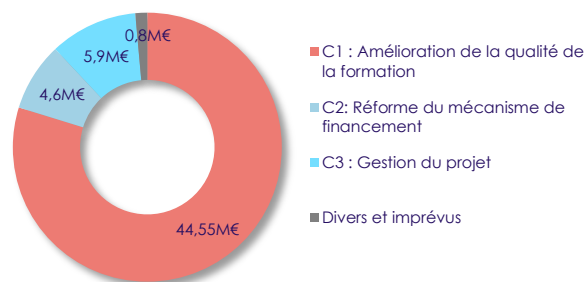
### • Mode opératoire

Le MFPAÀ assure la maîtrise d'ouvrage du Programme avec un comité de pilotage qu'il préside. Ce comité de pilotage associe le secteur privé. Une cellule d'Etudes et de Planification du MFPAÀ assure la coordination globale du Programme et le suivi de l'exécution. La Direction de la Formation professionnelle et technique pilote la mise en place des « clusters » de formation dans les cinq filières ciblées. La Direction de l'Apprentissage pilotera la mise en place des certificats de spécialité. L'Office National de la Formation Professionnelle (ONFP) assure la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les constructions et les équipements. Le Fonds unique de financement de la FP finance les demandes de formation des entreprises et des individus et le contrôle qualité des centres de formation.

### • Financement

Le coût total du Programme est estimé à 55,85 M€ pour les constructions, les équipements, le renforcement de capacités et l'expertise technique. L'AFD finance à hauteur de 12 M€ la création du cluster Tourisme, la mise en place des certificats de spécialité, le développement de clusters BTP et Mécanique mobile, l'appui au Fonds et le renforcement du MFPAÀ. La Banque mondiale cofinance à hauteur de 25,6 M€ la remise à niveau des lycées techniques, la création des clusters aviculture et horticulture, le fonds unique et le renforcement du MFPAÀ. L'Etat sénégalais apporte 18,25 M€, notamment pour les lycées techniques et le fonds de financement.

Répartition du financement



#### | CONTACTS

Siège de l'AFD à Paris :

**Alexia LEVESQUE,**  
Responsable équipe projet au sein de la  
Division EDU  
[levesquea@afd.fr](mailto:levesquea@afd.fr)

Agence de l'AFD à Dakar :

**Mouhamadou SYLLA,**  
Chargé de projet développement humain  
[syllam@afd.fr](mailto:syllam@afd.fr)